

Comment quantifier les groupes sociaux ?

Gianluca MANZO

Quantifier les groupes sociaux est un problème autant politique qu'épistémologique. La *Revue Tocqueville* publie un dossier qui inscrit la construction des « statistiques ethniques » dans la problématique plus générale de la quantification de concepts complexes qui renvoient tout à la fois à l'identité individuelle et sociale des acteurs et à certaines valeurs fondamentales des sociétés contemporaines.

Recensé : « Statistiques ethniques comparées » / « Classifications professionnelles comparées », *The Tocqueville Review/La revue Tocqueville*, 2008, vol. XXIX, n° 1.

Sur le plan théorique, le concept d'ethnie possède une définition claire (et ancienne) en sociologie. Max Weber écrit : « nous appellerons groupes ethniques, quand il ne représente pas des 'groupes de parentage', ces groupes humains qui nourrissent une croyance subjective à une communauté d'origine fondée sur des similitudes de l'habitus extérieur ou des mœurs, ou des deux, ou sur des souvenirs de la colonisation ou de la migration, de sorte que cette croyance devient importante pour la propagation de la communalisation – peu importe qu'une communauté de sang existe ou pas »¹. Du point de vue méthodologique, on possède en revanche moins de certitudes. En dépit de sa clarté théorique, la définition webérienne se prête en effet à une pluralité de modes de collecte d'informations empiriques sur

¹ Weber M., 1995 [1922], *Économie et Société* (t. 2), traduction française sous la direction de Jacques Chavy, Éric de Dampierre, Paris, Plon. Sur l'apport de Max Weber à la naissance de la sociologie des relations ethniques, le lecteur peut utilement se reporter à Elke Winter, 2005, *Max Weber et les relations ethniques. Du refus du biologisme racial à l'État multinational*, Saint-Nicolas, Les Presses de l'Université de Laval.

l'appartenance ethnique individuelle². Le caractère multidimensionnel du phénomène en jeu, d'une part, et les conséquences politiques (réelles ou présumées) des informations collectées, d'autre part, expliquent en grande partie cette non univocité des stratégies d'opérationnalisation.

L'un des intérêts du dossier que *La Revue Tocqueville* a consacré au thème des statistiques ethniques est de montrer que, même dans les pays où l'on classe la population en catégories ethniques depuis longtemps, considérations méthodologiques et politiques entretiennent des rapports complexes. D'autre part, il témoigne du mouvement lent que les chercheurs et les intellectuels français sont en train d'accomplir sur ce dossier délicat. D'un point de vue académique, ce numéro spécial apparaît en effet à peu près à la même époque où la *Revue Française de Sociologie* (2008, 49, 1) en consacre un autre au même sujet³, ces deux numéros thématiques poursuivant ainsi un débat commencé il y a dix ans dans la revue *Population* (1998, 53, 3). En dehors du monde académique, le dossier paraît ensuite dans une conjoncture où le thème de la diversité semble avoir gagné une place plus ou moins stabilisée dans l'*agenda* politique française. En témoigne, entre autres, le colloque que le Centre d'Analyse Stratégique a consacré en 2006 au thème des statistiques ethniques ainsi que le rapport sur la diversité récemment voulu par la ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur⁴.

Signalons enfin un élément distinctif du dossier de *La Revue Tocqueville* : le choix d'associer aux cinq articles traitant des statistiques ethniques un sixième article sur les débats relatifs à la construction d'une nomenclature européenne des occupations. Je reviendrai sur l'intérêt d'un tel rapprochement.

Roxane Silberman signe l'article qui ouvre et introduit le dossier. Son intérêt principal est de reconstruire l'enchaînement d'événements – dont le non-spécialiste n'a eu que des aperçus à travers les nombreuses tribunes parues dans les principaux quotidiens français entre 2007 et 2008 – qui ont mis en relation deux faits à l'origine indépendants : d'une part, la

² Voir Heath A., Cheung S. Y., 2007, *Unequal chances: ethnic minorities in western labour markets*, Oxford, OUP.

³ Voir le compte rendu « L'usage des catégories ethniques en débat » de M. Safi (*La vie des idées*, 06-06-2008). <http://laviedesidees.fr/L-usage-des-categories-ethniques.html>

⁴ Voir, respectivement, le compte rendu « Avons-nous besoin de statistiques ethniques ? » de M. Vaillant (*Esprit*, 2006), et M. Wieviorka, 2008, *Rapport à la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur la diversité*, Paris, Robert Laffont.

construction de la part de l'INED et de l'INSEE de l'enquête « Trajectoire et origines » – contenant des questions sur la religion, l'origine ethnique et la couleur de la peau avec catégorisation préétablie – et, d'autre part, le dépôt d'un amendement à la loi sur l'immigration visant une modification du régime juridique de collecte des données sur l'origine des individus. C'est à la suite de la censure de cet amendement par le Conseil constitutionnel que l'INED et l'INSEE décideront de retirer leur question sur la couleur de la peau. Roxane Silberman invite cependant le lecteur à percevoir le changement sous la stabilité apparente. À cet égard, elle rappelle que : a) le Conseil constitutionnel reviendra sur son refus pour en atténuer la portée ; b) les questions sur la nationalité et le lieu de naissance des individus ainsi que de leur parents sont désormais largement acceptées ; c) des questions sur l'origine des acteurs et sur la perception subjective des facteurs de discriminations, tels que la race, se sont de fait répandues dans de nombreuses enquêtes ; d) le thème de la quantification des populations noires et des Juifs en France serait désormais au cœur du débat politique et du monde associatif ; e) certains intellectuels hostiles aux statistiques ethniques commencent à nuancer leur avis. Si l'on rajoute à cela, souligne l'auteur, que dans des pays tels que les États-Unis, le Canada et le Brésil, les débats sur la pertinence de la catégorisation ethnique sont de plus en plus vifs, on peut en conclure qu'« on assiste certes à une convergence, mais, nous semble-t-il, à une convergence où chacun a fait un bout de chemin et d'où émerge une approche nouvelle sur ces questions ».

Bien que Roxane Silberman semble sous-estimer quelque peu le fait que, en France, un système de catégories ethniques n'a toujours pas vu le jour au sein de la statistique publique, le bel article de Mary Waters montre en effet que les débats sur les « statistiques ethniques » aux États-Unis sont bien plus complexes que les représentations courantes ne le laissent entendre. Tout en rappelant que la collecte d'informations sur la race et l'origine ethnique est une activité administrative de routine aux États-Unis, elle note que, à chaque recensement, le débat académique et public se réactive pour discuter des arguments pour et contre les classifications ethniques publiques. De même, l'auteur insiste sur les réactions régulières tout au long du XX^e siècle de la part d'acteurs exigeant telles ou telles rectifications aux systèmes des catégories publiques (elle évoque le cas des mexicaines, des Juifs et, plus récemment, des populations arabes).

Au-delà de cette mise en perspective, l'article de Mary Waters contient trois groupes d'informations fort utiles. Tout d'abord, l'auteure explique pourquoi les Américains tiennent à

compter par race et par ethnie : il s'agit du besoin de données empiriques pour évaluer le niveau d'égalité des opportunités qui existent entre les différents groupes, et, d'autre part, pour construire des politiques publiques d'« affirmative action » (l'auteur insiste cependant sur le fait que ces politiques reçoivent peu de soutien quand elles sont implémentées sous la forme de quotas réservées aux minorités). Mary Waters précise, ensuite, qu'il existe à l'heure actuelle deux groupes de statistiques ethniques aux États-Unis. Il s'agit d'une part des catégories ethno-raciales mises en place en 1978 par le *Federal Office of Management and Budget*, revues, en 1997, après de longues discussions et d'importants mouvements sociaux, essentiellement pour permettre aux enquêtés de déclarer plus qu'une appartenance. D'autre part, l'on administre trois questions à chaque recensement : deux questions fermées sur la race et le type spécifique d'origine hispanique ainsi qu'une question ouverte (mais prévoyant une liste d'exemples de réponse) sur l'origine ethnique des ascendants. Enfin, Mary Waters livre une discussion claire des tensions multiples qui traversent ce système classificatoire : a) attaques idéologiques lorsqu'on prétend l'utiliser pour des politiques d'« affirmative action » ; b) pressions démographiques venant des flux migratoires et de l'augmentation des mariages mixtes ; c) support de la part d'acteurs qui y voient une forme de reconnaissance de l'identité des différents groupes ; d) défense de la part de la recherche biomédicale qui, après une longue période d'hostilité au concept de « race », a appris à s'y référer de plus en plus.

Selon l'analyse riche de Tamara De Oliveira, des pressions tout aussi variées traversent le dénombrement ethnique au Brésil. Par auto-déclarations, ce pays collecte des informations sur la religion, sur la nationalité et sur la couleur de la peau depuis au moins le recensement de 1872. L'auteur soutient que l'histoire des réponses montre que le principal critère de classification au Brésil est de type « chromatique-phénotypique », la couleur de la peau s'accompagnant à des traits tels que l'épaisseur des cheveux, du nez et de la bouche. Le lecteur apprend ensuite, et c'est là le principal intérêt de l'article, que ce « comptage chromatique-phénotypique à sens non-éthique » (pouvant contenir jusqu'à 200 catégories différentes) a servi de légitimation pour le projet d'une société démocratique multicolore où chacun aurait sa place. Les tentatives récentes de construction d'un classement officiel pour lutter contre les discriminations – depuis le recensement de 1991, l'intitulé de la question sur la « couleur de la peau » est devenu race – soulèvent des oppositions fortes. « La possible conversion du Brésil à un système de classification à sens ethnique-racial n'est pas facilement adéquat à la survie de son idéal métissé », conclut l'auteur.

Jean-Pierre Beaud et de Jean-Guy Prévost complètent le volet comparatif du dossier par une analyse fine et équilibrée du cas canadien. Ils discutent d'abord une question sur les « groupes de population » introduite dans le recensement en 1996. Sous l'impulsion d'une loi adoptée en 1986, cette intégration visait explicitement le dénombrement des « minorités visibles ». Les auteurs insistent sur les difficultés que Statistique Canada a éprouvées pendant près de dix ans pour construire une question cohérente, sans finalement y parvenir. La formulation retenue fut en effet largement critiquée sur le plan méthodologique (ainsi déjà que sur le plan politique) : les catégories de réponse prévues mélangeaient des critères hétérogènes. Il ne pourrait pas en aller autrement, arguent Beaud et Prévost : le concept de « minorité visible » ainsi que les sentiments d'appartenance individuelle sont des phénomènes subjectifs complexes qui ne se laissent pas quantifier de manière univoque. Après avoir remarqué que, en dépit de ces problèmes, la question est toujours là, et qu'elle ne soulève plus beaucoup de débats, les auteurs posent une question importante : pourquoi a-t-on voulu introduire *ex novo* une question sur les « groupes de population » alors que le recensement canadien comportait déjà une question sur l'origine ethnique (et ceci depuis 1897) ? La réponse est riche d'enseignements pour ceux qui prônent les mesures subjectives de l'ethnicité : cette question n'était plus capable de détecter la fragmentation en groupes ethniques de la société canadienne car, sous la pression de mouvements hostiles aux statistiques ethniques, les enquêtés ont pris le parti de se déclarer de plus en plus fréquemment d'origine canadienne. Les auteurs pensent pouvoir reconnaître dans cette histoire de la mesure de l'ethnicité au Canada une évolution générale de la statistique publique : la disponibilité de celle-ci à quantifier désormais aussi des phénomènes chargés de subjectivité.

Cette profondeur historique et cette finesse analytique font malheureusement défaut à la contribution qui reporte le lecteur en France. Louis-Georges Tin y traite du sondage sur les populations noires en France financé par le CRAN (réalisé par l'institut SOFRES) dont les résultats ont été rendus publics en janvier 2007. Le lecteur ne trouvera cependant ici ni une analyse statistique de ces résultats (l'auteur le renvoie au site du CRAN), ni une discussion méthodologique des différentes stratégies de collecte d'informations sur les appartenances ethniques. L'article ne contient qu'une défense politique *a priori* des « statistiques de la diversité » (tombant parfois dans des glissements conceptuels fastidieux comme là où l'auteur distingue, sans discussion, « minorités visibles » et « invisibles », les Noirs faisant partie des premières, les Juifs et les homosexuels des secondes, les statistiques ethniques n'étant légitimes, selon le CRAN, dit-il, que pour les premières).

La qualité de la discussion remonte vers des standards convenant à une revue académique avec le bel article de Laurence Coutrot, qui porte non sur les statistiques ethniques mais sur les statistiques socioprofessionnelles. L'auteur y propose essentiellement de suspendre temporairement l'analyse du problème du classement des occupations pour se consacrer aux deux questions fondamentales qui se trouvent en amont de ce problème : qu'est-ce que classer ?, et, d'autre part, qu'est-ce qu'un groupe socioprofessionnel ?. Sur le premier point, Laurence Coutrot attire l'attention du lecteur sur l'importance que l'activité classificatoire a historiquement possédée dans les sciences de la vie. Elle insiste sur le fait que cette opération primordiale repose sur une longue activité descriptive et qu'elle présente un caractère intrinsèquement historique : les critères de classification dépendent constamment tout à la fois de valeurs extrascientifiques et de l'état de la connaissance scientifique. Si tel est le cas dans les sciences de la vie, comment cela pourrait être différent lorsqu'il s'agit de classer des êtres ayant la capacité de réagir aux classes construites par les chercheurs ?

Cette circularité entre observateur, classe et classé est au cœur de la réflexion de Laurence Coutrot sur le deuxième point : la nature des groupes socioprofessionnels. Ici, l'auteur mobilise des auteurs aussi différents que John Searle et Ian Hacking pour soutenir que : a) ces groupes sont ontologiquement subjectifs (ils ne sont que le produit de conventions sur certains critères de définition) ; b) ces groupes sont pourtant épistémiquement objectifs (une fois créés, leurs critères générateurs peuvent être étudiés) ; c) ces groupes fonctionnent, parfois de manière non perçue par l'acteur, comme des générateurs de comportements ; d) ces groupes ne sont jamais à l'abri des perceptions que les acteurs ont d'eux et des réactions que ces perceptions engendrent. La critique principale que Laurence Coutrot adresse aux projets récents de création d'une nomenclature européenne des occupations puise de cette double analyse : la nomenclature en question reposerait sur une activité classificatoire qui ignore certaines caractéristiques de base des sociétés européennes contemporaines (en particulière, la France) ainsi que sur une conception simpliste de ce qu'est un groupe social. Selon l'auteur, cela dérive du fait qu'aucun travail de recherche élargi à une pluralité de partenaires européens n'a été véritablement entrepris : la classification dite ESEC ne serait qu'un prolongement de la nomenclature progressivement mis au point par le sociologue anglais John Goldthorpe depuis les années 1980⁵.

⁵ Le lecteur averti comprend vite que l'auteur continue ici une polémique aux origines anciennes : voir, par exemple, le texte de J. Goldthorpe publié dans la *Lettre du Lasmas*, 2001, n° 20.

Par-delà son intérêt propre qui ne peut pas être discuté ici, peut-on dire que les éditeurs ont fait un choix judicieux en insérant cet article à la suite des cinq précédents sur les statistiques ethniques ?

Ce choix me semble rendre un grand service au lecteur car il inscrit implicitement le problème de la construction des statistiques ethniques dans un contexte plus général : celui de la quantification de concepts complexes qui renvoient tout à la fois à l'identité individuelle et sociale des acteurs, et à certaines valeurs fondamentales des sociétés contemporaines. Ces concepts demandent au chercheur de faire face à des défis similaires : le caractère multidimensionnel de l'objet, sa transformation perpétuelle, les effets de rétroaction de la catégorisation savante sur la perception que les acteurs ont d'eux-mêmes, les effets de stigmatisation possibles découlant de ces catégories, l'incompatibilité éventuelle entre la classification de l'expert et celle, spontanée, de l'acteur ordinaire.

Il est certainement vrai que la construction et l'utilisation de nomenclatures socioprofessionnelles soulève moins de passions politiques que la catégorisation ethnique. Ce qui est du moins en partie lié, d'une part, au fait que l'histoire des discriminations sur une base raciale et ethnique a marqué durablement la mémoire collective de nos sociétés et, d'autre part, au fait que l'occupation est un trait, du moins en partie, acquis. L'histoire de la construction des Catégories Socio Professionnelles (CSP) en France ainsi que plus récemment leur refonte démontre cependant que le classement des individus en fonction de leur métier peut déclencher des passions et des conflits sociaux tout aussi violents⁶. Dans le milieu académique, les débats sont par ailleurs persistants⁷.

Se référer aux nomenclatures socioprofessionnelles dans un dossier sur les statistiques ethniques est alors instructif car l'histoire des premières montre qu'il est possible et souhaitable de faire tous les efforts pour résister aux passions politiques privilégiant en revanche la réflexion méthodologique. Bien qu'elles soient loin d'être parfaites, les nomenclatures socioprofessionnelles permettent aujourd'hui de bien dessiner certains traits de fond de la structure des inégalités sociales de nos pays.

⁶ Voir Desrosières A., Thévenot L., 2002, *Les catégories socioprofessionnelles*, Paris, La Découverte.

⁷ Voir, par exemple, le dossier de *Sociétés Contemporaines*, 2002, 45-46.

De ce point de vue méthodologique, les contributions contenues dans le dossier de la *Revue Tocqueville* montrent alors que la question essentielle est la suivante : des mesures subjectives qui visent l'opérationnalisation du concept complexe d'ethnicité permettent-elles de mieux cerner les inégalités ethniques qu'un faisceau d'indicateurs liés à la nationalité des enquêtés et de leurs parents ?

La première classe de mesure semble poser encore des problèmes méthodologiques considérables ; en France, peut-être plus qu'ailleurs, elle soulève aussi davantage d'interrogations extrascientifiques que la seconde classe d'indicateurs. Dès lors, on pourrait peut-être s'en tenir pour l'instant du moins lorsque la recherche s'approche de l'arène politique⁸.

Faut-il pour autant abandonner les tentatives d'opérationnalisation du concept d'ethnicité ? Je ne le crois pas. Je pense plutôt qu'il faut laisser du temps aux chercheurs pour qu'ils puissent affiner ces mesures et établir leurs avantages comparatifs. À mesure que la recherche progresse sur ce point, l'on pourra ensuite revenir dans l'arène politique pour mieux informer et, éventuellement, rassurer. Ce retrait (temporaire) de la sphère politique motivé par des considérations méthodologiques est probablement inacceptable, voire insupportable, pour ceux qui croient que la sociologie ne peut, et ne doit, qu'être « publique »⁹. Je répondrais volontiers à cette objection avec R. K. Merton :

« Because war and exploitation and poverty and racial discrimination and psychological insecurity plague modern societies, social sciences must justify itself by providing solutions for all of these problems. Yet social scientists may be no better equipped to solve urgent problems today than were physicians, such Harvey or Sydenham, to identify, study, and cure coronary thrombosis in 1655. Yet, as history testifies, the inadequacy of medicine to cope with this particular problem scarcely meant that it lacked powers of development.

[...] It must be remembered that necessity is only the mother of inventions; socially accumulated knowledge is its father ».¹⁰

Publié dans laviedesidees.fr, le 3 février 2009

© laviedesidees.fr

⁸ Jean-Luc Richard semble défendre cette thèse dans « Statistiques ethniques et citoyenneté » (*La vie des idées*, 19-11-2008). <http://laviedesidees.fr/Statistiques-ethniques-et.html>

⁹ Voir Burawoy M., 2005, "For Public Sociology", *American Sociological Review*, 70.

¹⁰ « Puisque la guerre, l'exploitation, la pauvreté, la discrimination raciale et l'insécurité psychologique chagrinent les sociétés modernes, les sciences sociales doivent prouver leur légitimité proposant des solutions à tous ces problèmes. Les chercheurs en sciences sociales pourraient toutefois ne pas être mieux armés aujourd'hui pour les résoudre que ne l'étaient en 1655 les médecins, tels que Harvey or Sydenham, pour identifier, étudier et soigner la thrombose coronarienne. Comme l'histoire en témoigne, le fait que la médecine n'était pas en mesure d'affronter ce problème n'a cependant pas signifié qu'elle ait été incapable de progresser. [...] Il ne faut pas oublier que la nécessité n'est que la mère de l'inventivité : le cumul des connaissances en est le père ». Merton R. K., 1967, « On the sociological theories of the middle range », in *On theoretical sociology. Five essays, old and new*, London, The free press, p. 49-50.